Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200054880-20260410-2026_33-DE

La Chapelle du Lou du Lac

Date de convocation :
2 avril 2026

Convocation affichée le :
2 avril 2026

Compte rendu affiché le :
10 avril 2026

Nombre de membres :

Effectif légal : **19**

En exercice : **19**

Présents : **17**

Votants : **17**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE DU LOU DU LAC

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle du Lou du Lac, s'est réuni à la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Fabrice HERVIOU, Maire de la commune de La Chapelle du Lou du Lac.

Etaient présents :
HERVIOU Fabrice, HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle, ROUAULT Yves, POTTIER Isabelle, GAUTIER Alain, DENIZAN Bertrand, LOUISFERT-GAUTIER Sandrine, VISSET Cécile, BUSSON Sylvain, POULAIN Alan, DAY Estelle, LEFEUVRE Olivier, PERCHEREL Linda, SAUDRAIS Marina, DESPRES Nadège, AUVÉ Fabrice

Etaient Excusés : EON Marie-Noëlle,
Absents : DAUGAN Yannick,

Un scrutin a eu lieu, Madame Nadège DESPRES, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Election de la commission d'appel d'offres à caractère permanent (2026-33)

Entendu le rapport de Monsieur le Maire

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code ;
Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

La liste conduite par Monsieur Patrick HERVIOU présente :
- MM. Patrick HERVIOU, Yves ROUAULT, Alain GAUTIER membres titulaires
- MM. et Mme Cécile VISSET, Alan POULAIN, Yannick DAUGAN membres suppléants

Monsieur Fabrice AUVÉ, élu de la minorité n'a pas candidaté pour devenir membre

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- nombre de votants : 17
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 17
- la liste conduite par Patrick HERVIOU obtient 16 voix

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste conduite par Monsieur Patrick HERVIOU obtient 3 sièges

Sont déclarés élus :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200054880-20260410-2026_33-DE

MM. Patrick HERVIOU, Yves ROUAULT, Alain GAUTIER membres titulaires et MM. et Mme Cécile VISSET, Alan POULAIN, Yannick DAUGAN membres suppléants, pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Le Maire
Fabrice HERVIOU

Transmis au représentant de l'état le : 10/04/2026 Reçue en Préfecture le : Notifiée le :	Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. A la Chapelle du Lou du Lac, le 10/04/2026